



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



21 Juin 2017  
Rencontre professeurs documentalistes  
réseau privé Finistère

# Parcours EMI ou Culture informationnelle

Au cœur de la professionnalité

Au cœur du projet d'émancipation de l'école

Sandrine BETRANCOURT IA IPR Etablissements et vie scolaire



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Les parcours EMI

# UN AUTRE REGARD SUR LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

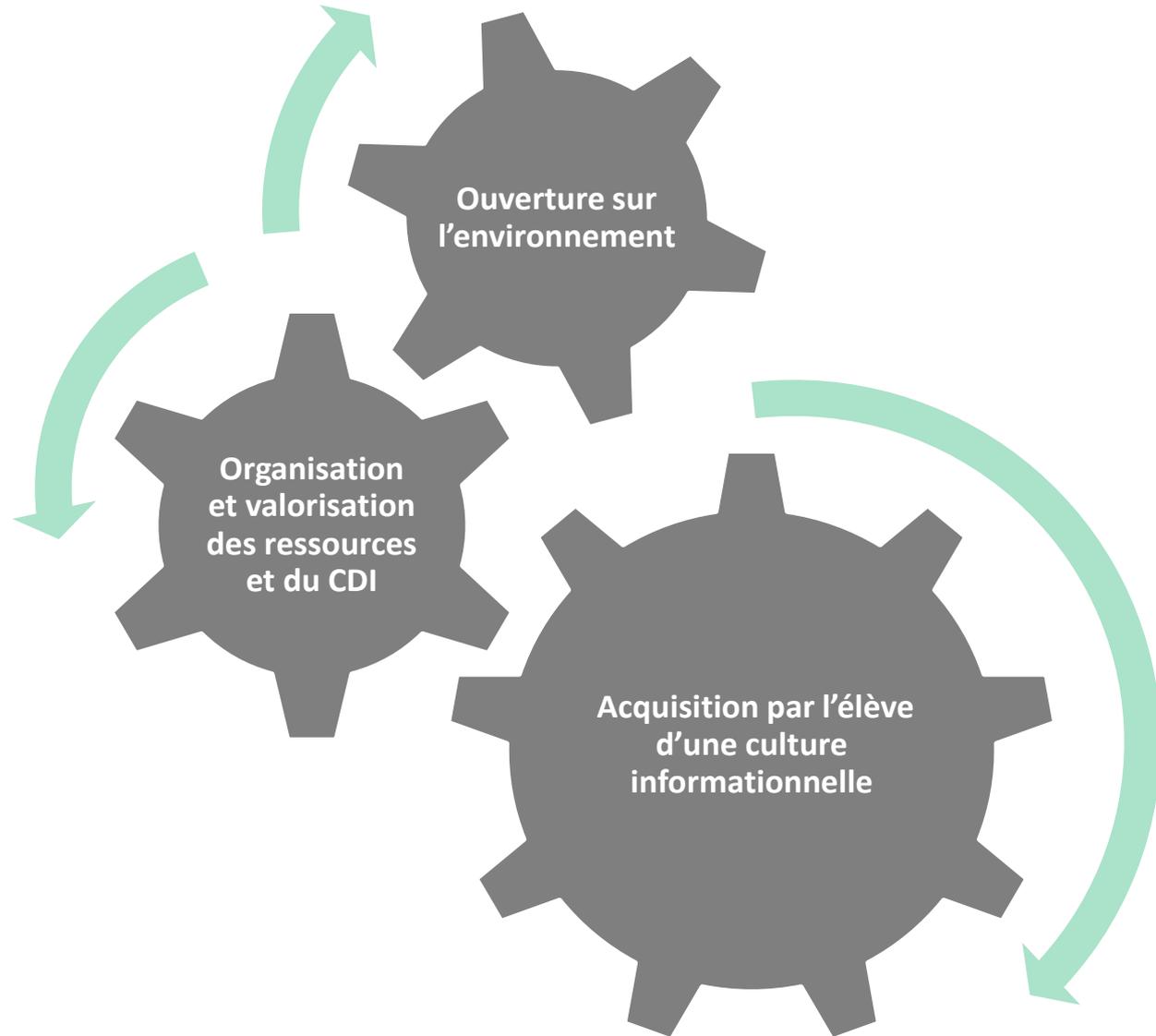
« Il est impératif de former les élèves à la maîtrise, avec un esprit critique, de ces outils qu'ils utilisent chaque jour dans leurs études et leurs loisirs et de permettre aux futurs citoyens de trouver leur place dans une société dont l'environnement technologique est amené à évoluer de plus en plus rapidement. Les professeurs documentalistes doivent être particulièrement concernés et impliqués dans les apprentissages liés au numérique. »

## **Loi d'Orientation et de Programmation pour la Refondation de l'école juillet 2013**

« Tous les professeurs, dont les professeurs documentalistes, veillent collectivement à ce que les enseignements dispensés en cycle 4 assurent à chaque élève :

- Une première connaissance critique de l'environnement informationnel et documentaire du XXIème siècle
- Une maîtrise progressive de sa démarche d'information, de documentation;
- Un accès à un usage sûr, légal et éthique des possibilités de publication et de diffusion, »

**Conseil Supérieur des Programmes**



Les professeurs documentalistes, maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition

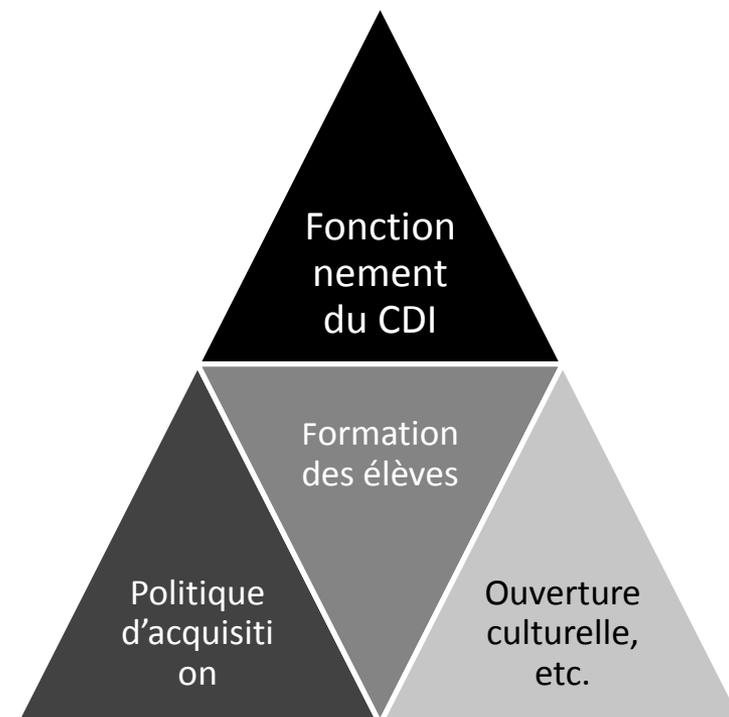
- compétences spécifiques aux professeurs documentalistes référentiel juillet 2013
- axe 2 circulaire n° 2017-051 du 28-03-2017

## **D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir**

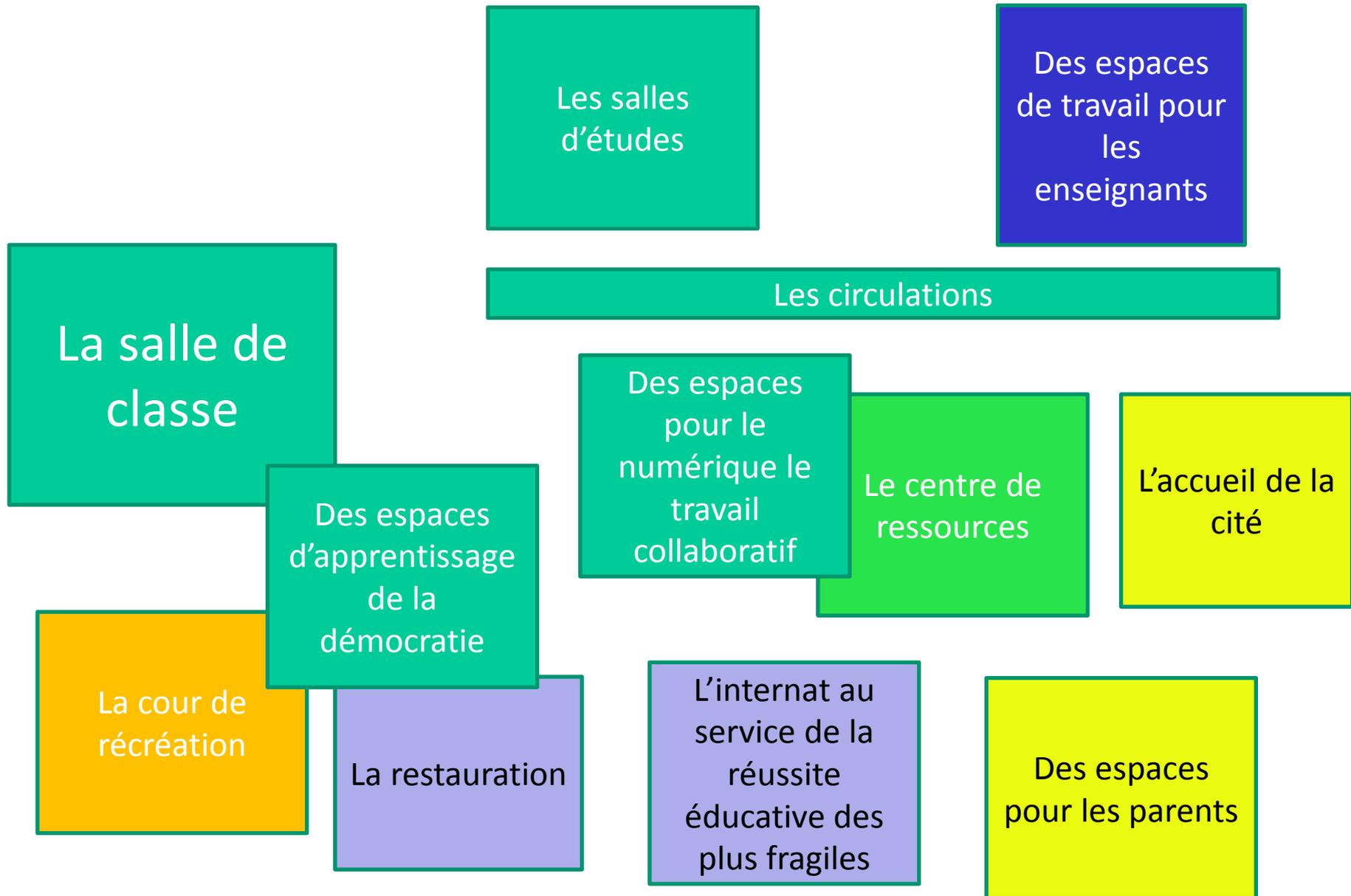
*« Cette politique documentaire, qui tient compte de l'environnement de l'établissement, permet aux élèves de disposer les meilleures conditions de formation et d'apprentissage. »*

## **D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement**

*« Le CDI est un espace de formation et d'information ouvert à tous (...) le professeur documentaliste pense son articulation et son utilisation avec les différents lieux de vie et de travail des élèves »*



# Qualifier les espaces animés par le sens pour la maîtrise des savoirs



## Un cadre éthique pour des enjeux pédagogiques... ® évolutionnaires?...

« L'école [ ] de tradition, faite de classes juxtaposées regroupant pour des activités communes les enfants du même âge, doit faire place à des constructions d'un type nouveau où se trouvent réalisées par la modulation de l'espace, les conditions matérielles de l'enseignement individualisé, de la pédagogie de soutien, du travail en équipe, du décloisonnement des disciplines, d'un réaménagement du temps scolaire et de l'ouverture de l'école sur le monde, orientations qui sont au cœur de nos préoccupations pédagogiques. Par une architecture fonctionnelle, il s'agit d'adapter l'organisation scolaire aux différences individuelles, de favoriser toute forme de travail et d'effort, d'inciter aussi les maîtres à travailler ensemble. L'école gravite autour d'un centre documentaire accessible à tous ou sont rassemblés les moyens d'informer et d'apprendre. »

*Circulaire n° 1973-345 du 20 août 1973  
Aménagement de l'espace scolaire*

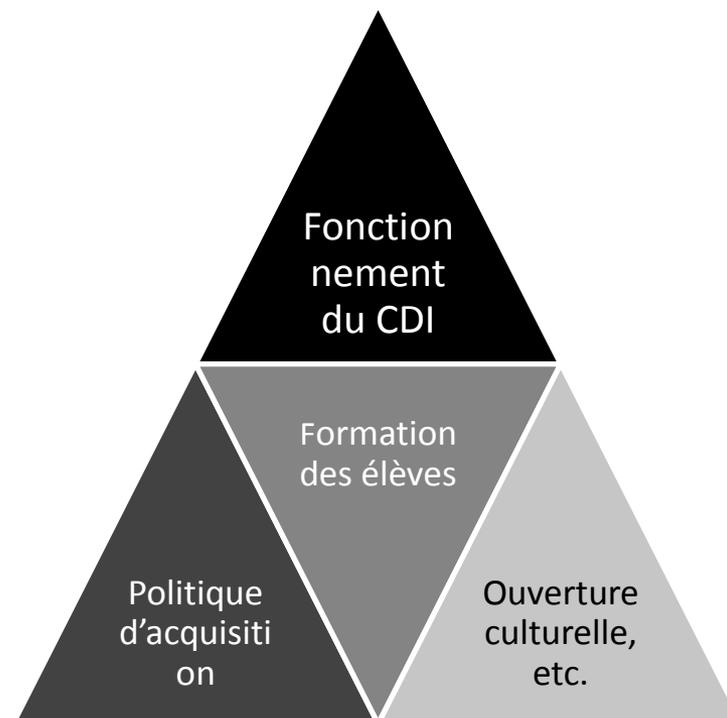
Les professeurs documentalistes,  
enseignants et maîtres d'œuvre de  
l'acquisition par tous les élèves d'une culture  
de l'information et des médias

- compétences spécifiques aux professeurs documentalistes référentiel juillet 2013
- axe 1 circulaire n° 2017-051 du 28-03-2017

### Champ de compétences D1.

*« ... contribue aux enseignements et dispositifs permettant l'acquisition d'une culture et d'une maîtrise de l'information par tous les élèves (...) dans une progression des apprentissages de la classe de sixième à la classe de terminale, dans la voie générale, technologique et professionnelle »*

*« Les évolutions du collège, du lycée, en lien avec les enjeux de l'EMI, de l'orientation et des parcours des élèves, nécessitent une pédagogie favorisant l'autonomie, l'initiative et le travail collaboratif des élèves, autant que la personnalisation des apprentissages, l'interdisciplinarité et les usages du numérique »*



... l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

- une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres professeurs.
- des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information.
- Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.

La politique  
documentaire



Formation des élèves dont EMI

Pluralité des approches  
universitaires et  
professionnelles  
Socle commun 2016  
Repères CSP



Penser progression et  
continuité des  
apprentissages / temps  
pédagogiques et  
éducatifs  
/ parcours de l'élève

Les parcours EMI

# **UN PRINCIPE DE PARCOURS UNE CULTURE DE**

# Le parcours éducatif



*... désigne un ensemble de contenus cohérents et progressifs d'enseignements, non exclusivement disciplinaires, et de pratiques éducatives, scolaires et extra-scolaires, autour d'un même thème.*

*En tant que tel, il contribue à l'interdisciplinarité, donne du sens et de la diversité aux apprentissages scolaires et établit des liens entre l'univers de l'école et le monde.*

*L'instauration de ces parcours consiste bien à considérer l'élève dans la continuité et la progressivité de ses apprentissages et dans la diversité de son cheminement, en tant que personnalité à part entière et futur citoyen.*

# Les référentiels et les documents d'accompagnement



education.gouv.fr



Le Bulletin officiel de l'éducation nationale publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des B.O. spéciaux.

Accueil > Le Bulletin officiel > Bulletin officiel > 2015 > n°28 du 9 juillet 2015 > Enseignements primaire et secondaire

Enseignements primaire et secondaire

## Actions éducatives

### Parcours Avenir

NOR : MENE1514295A  
arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015  
MENESR - DGESCO A1-4

Vu code de l'éducation, notamment article L. 331-7 ; décret n°2014-1377 du 18-11-2014 ; avis du CSE d u 3-6-2015

Article 1 - Le parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel prévu par l'article L. 331-7 du code de l'éducation prend l'appellation « parcours Avenir ». Ce parcours doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.  
Le référentiel de ce parcours est annexé au présent arrêté.

Article 2 - Ce parcours est mis en place pour chaque élève de la classe de sixième à la classe de terminale. Pendant la scolarité obligatoire, les connaissances et compétences acquises par les élèves dans le cadre de ce parcours sont prises en compte pour la validation de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture défini à l'article D. 122-1 du code de l'éducation.  
Au lycée, l'évaluation des acquis des élèves est prise en compte dans leur livret scolaire, après avis du conseil de classe.

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la rentrée scolaire 2015.

Article 4 - La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 1er juillet 2015

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Najat Vallaud-Belkacem



education.gouv.fr

Accueil > Le Bulletin officiel > Bulletin officiel > 2015 > n°28 du 9 juillet 2015 > Enseignements primaire et secondaire

Enseignements primaire et secondaire

## Actions éducatives

### Parcours Avenir

De la maternelle au baccalauréat

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

PARTAGER CET ARTICLE



Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) met en cohérence la formation des élèves du primaire au secondaire, et sur l'ensemble des temps éducatifs : scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Education à l'art et par l'art, le PEAC s'appuie sur trois piliers : les enseignements artistiques, les rencontres avec les artistes et les œuvres, et les pratiques artistiques.

PARTAGER CET ARTICLE



## Actions éducatives

### Le parcours citoyen de l'élève

NOR : MENE1616142C  
circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016  
MENESR - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux délégué(e)s académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; aux délégué(e)s académiques au numérique ; aux directrices et directeurs territoriaux de Réseau Canopé ; aux directrices et directeurs d'école ; aux principales et principaux ; aux proviseurs et proviseurs

La présente circulaire précise les orientations éducatives et pédagogiques pour la mise en œuvre du parcours citoyen.

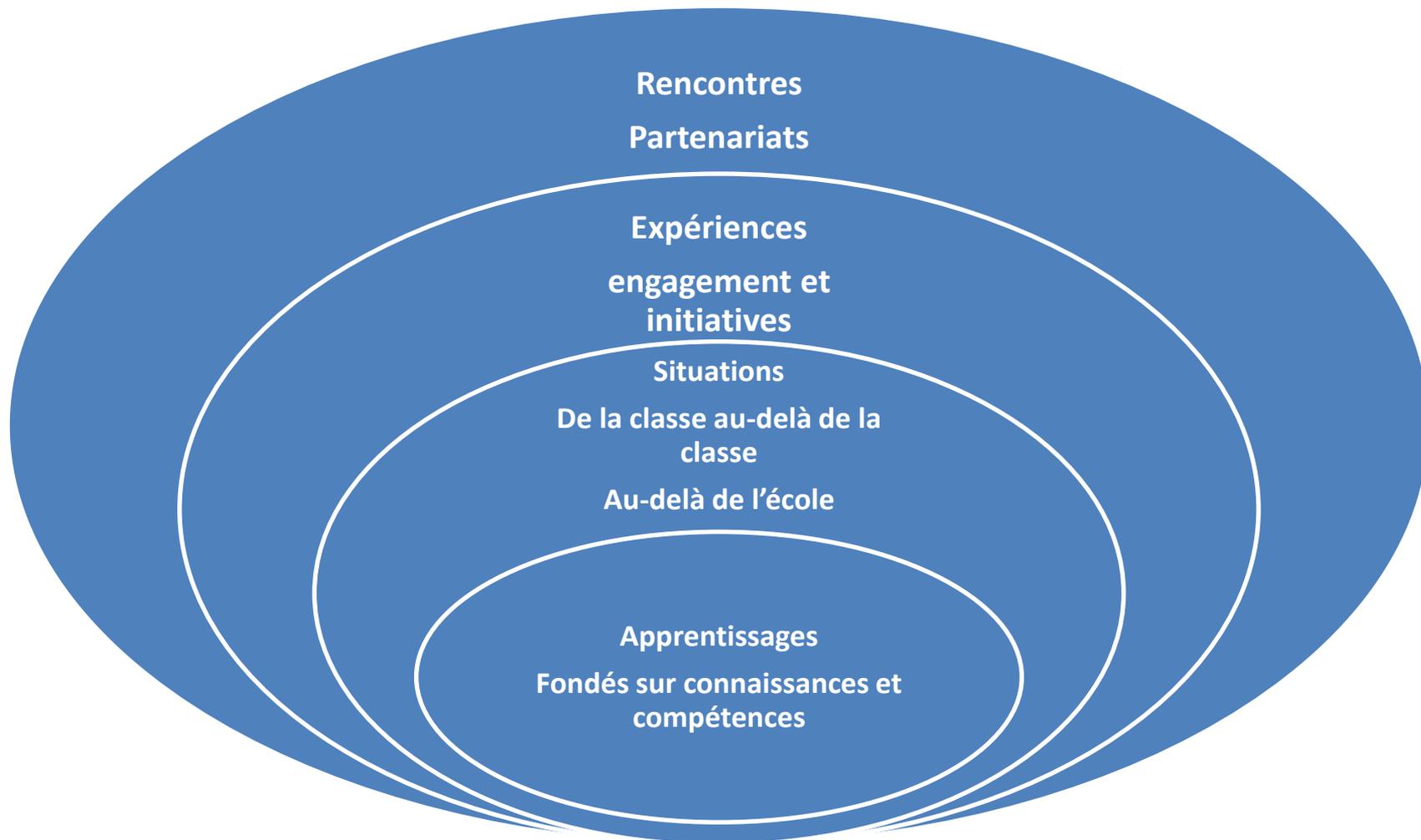


GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT  
DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

# Une inscription aisée dans la politique éducative académique



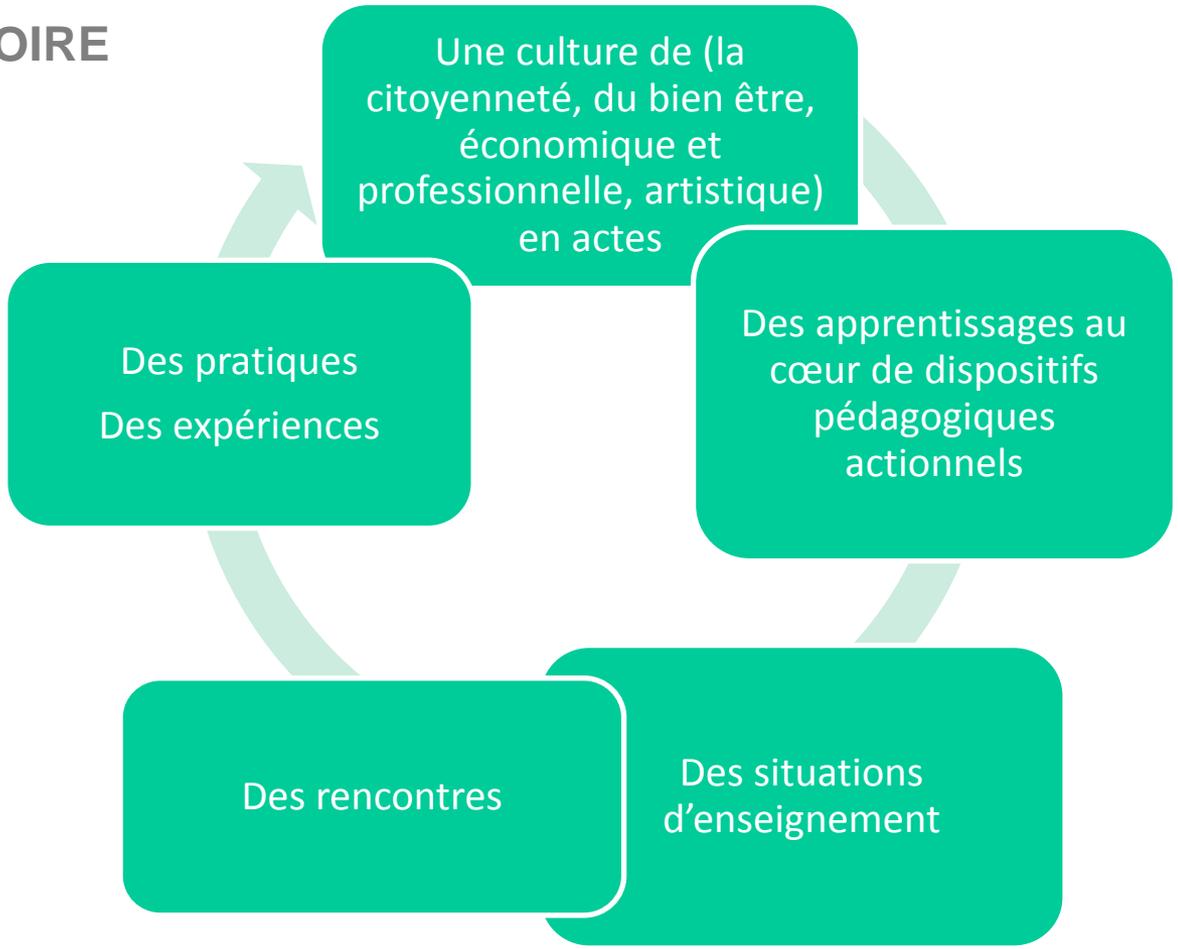
# ENJEUX ET OBJECTIFS



Pour une lecture et une compréhension du monde contemporain et de ses défis que les élèves auront à relever pour y agir...

# UNE COMBINATOIRE

Dans des espaces et des temps (classe, temps éducatifs, CDI, semaine de..., voyage scolaire, Expériences associatives, etc.)



## UN SYSTEME POUR L'ELEVE



qui doit organiser son portfolio de culture et de compétences  
exercer sa réflexivité, méta cognition et capacité à décider  
de ce qui fait écho pour lui, de ce qui constitue son parcours A, EAC, C, S de la 6<sup>ème</sup> à la terminale

